

Inscription au service d'affichage numérique *Digital Menu Board* TECHNET

En concluant cette entente, les parties conviennent de ce qui suit :

EN VOUS ABONNANT AU SERVICE D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE *DIGITAL MENU BOARD* TECHNET D’AUTONETTV, VOUS ACCEPTEZ D’ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE (Y COMPRIS TOUTES LES POLITIQUES) QUI PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES DE TEMPS À AUTRE. SI VOUS N’ACCEPTEZ PAS LES MODALITÉS, VOUS DEVEZ RÉSILIER VOTRE ABONNEMENT AU SERVICE D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE TECHNET.

Cette entente lie AutoNetTV Media, Inc. ou ses cessionnaires se trouvant au 13867 S Bangerter Parkway #200, Draper, Utah 84020 (ci-après AutoNetTV) et le client (ci-après Client) :

En contrepartie des paiements et des promesses figurant dans cette entente, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Définitions. La Programmation AutoNetTV comprend tout le contenu offert par AutoNetTV; comme les vidéos, graphiques et animations; peu importe le format et le médium. Ce contenu peut être utilisé uniquement dans l’atelier du Client.
2. Licence. AutoNetTV fournit au Client une licence restreinte (ci-après Licence) inaccessibles et non exclusive permettant l’affichage de la Programmation AutoNetTV uniquement dans les ateliers du Client, si le Client a d’abord souscrit un abonnement à AutoNetTV. Le Client accepte de ne pas enregistrer, copier, télécharger, sauvegarder, reproduire, ni modifier la Programmation. Également, il ne peut pas afficher la Programmation AutoNetTV dans des ateliers qui ne sont pas mentionnés dans la présente, ni permettre à quiconque de le faire. La programmation peut seulement être utilisée dans la province où est situé l’atelier du Client. La programmation est destinée à l’utilisation pour laquelle elle a été expressément conçue. AutoNetTV détient tous les droits, titres et intérêts de la Programmation AutoNetTV. D’autres droits et titres de participation peuvent s’appliquer à leurs propriétaires respectifs.
3. Annulation. Le Client recevra la Programmation AutoNetTV jusqu’à l’annulation de l’abonnement par l’une des parties. Le contrat du Client sera résilié lors de l’annulation de l’adhésion à TECHNET. Les membres TECHNET doivent retourner tout l’équipement (l’appareil numérique, le câble HDMI et la télécommande) dans les 30 jours suivant l’annulation à l’attention de Carquest Canada Ltd, Marketing Dept, 35 Worcester Rd, Rexdale ON, M9W 1K9. Si l’équipement n’est pas retourné, des frais de 299 \$ US seront portés au compte de l’atelier.
4. Obligations d’AutoNetTV. AutoNetTV doit fournir la Programmation AutoNetTV, l’abonnement, du soutien à la configuration, des formations continues et du soutien au Client. AutoNetTV se réserve le droit de résilier l’entente à tout moment, à son entière discrétion. AutoNetTV ne sera pas pénalisé si l’entente est annulée avant l’échéance.
5. Obligations du Client. Le Client accepte de fournir un écran plat de 37 po ou plus d’une résolution de 1080p ou plus et une connexion Internet à large bande d’au moins 2 Mo/s (un modem téléphonique ne peut pas être utilisé). Le Client comprend que le système n’est pas compatible avec les téléviseurs Insignia et RCA. Le Client consent à ce qu’AutoNetTV fournisse des renseignements à des partenaires ou des associés afin de les regrouper par marché à des fins statistiques.

6. Divers. Cette entente est limitée à la licence octroyée par la présente. Cette entente doit être interprétée selon les lois en vigueur en Utah. Cette entente doit seulement être exécutée par la cour d'état ou la cour fédérale du comté de Salt Lake, dans l'état de l'Utah. Le présent document représente l'entente complète entre les deux parties et remplace toutes les ententes précédentes, écrites ou orales, liées au sujet traité dans la présente. Tous les droits sont réservés à AutoNetTV pour tout ce qu'AutoNetTV fournit au Client.

****CETTE ENTENTE ET SON CONTENU SONT CONFIDENTIELS ET SONT DESTINÉS UNIQUEMENT AUX PARTIES DESTINATAIRES ****